

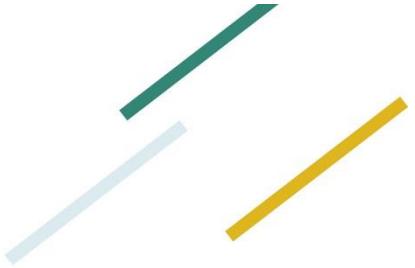
Élections 2024



CODEF

Élections 2024

MÉMORANDUM



MÉMORANDUM

DE LA COORDINATION ET DEFENSE

DES SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS

La CODEF (Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels ASBL) est une fédération patronale multisectorielle, pluraliste et indépendante reconnue comme organisation représentative des employeurs du secteur à profit social.

Elle existe depuis 2002 et représente plus de 570 ASBL en Wallonie et à Bruxelles qui emploient près de 5000 travailleurs dans de multiples secteurs. Elle fédère des ASBL qui ont pour objet de répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens au nom de l'intérêt général et/ou collectif. D'une part, elle représente les associations ou activités agréées mais elle a aussi la particularité de représenter les associations ou activités subventionnées non agréées. D'autre part, elle soutient les associations développant des projets innovants. La CODEF représente également des fédérations sectorielles, des groupements et des coordinations. Elle siège également comme organisation représentative des employeurs dans les commissions paritaires 318.01 (secteur de l'Aide aux Familles et aux Aînés), 329.02 (secteur Socio-Culturel et Sportif) et 337 (secteur du non marchand résiduaire).

Représentativité des ASBL partout en Wallonie, à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles

La CODEF rassemble des associations dans les secteurs d'activités suivants (liste non exhaustive) : le socioculturel, l'action sociale, l'enfance, l'environnement, l'aide à domicile, le handicap, l'emploi, la formation, ...

Par son action fédératrice, la CODEF offre aux associations la possibilité de se structurer, de trouver un soutien, un porte-parole qui défend leurs intérêts ainsi que ceux de leur secteur dans différents niveaux de pouvoir et de concertation. Pour ce faire, elle est membre de différentes confédérations :

- UNISOC, confédération des entreprises à profit social au niveau fédéral.
- UNIPSO, confédération des entreprises à profit social au niveau de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- BRUXEO, confédération représentative des entreprises à profit social bruxelloises.
- CESSoC, confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel.

Elle participe également à différents groupes de travail en collaboration avec les cabinets, les administrations, les OIP (Organismes d'Intérêt Public) et ses pairs.

En complément de ce mémorandum, la CODEF a contribué aux mémorandums de ses confédérations et aux mémorandums de certains secteurs : UNISOC, UNIPSO, BRUXEO, CESSoC, secteur de l'Aide aux Familles et aux Aînés et secteur de l'intégration.

Les valeurs de la CODEF

La CODEF soutient et promeut un modèle social **égalitaire, équitable et inclusif** qui garantit **l'accessibilité et la qualité des services rendus** par ses membres aux citoyens.

La CODEF soutient et promeut **des emplois de qualité** au sein de ses structures et une volonté de **professionnaliser** le cadre structurel des services sans dénaturer le **sens** de leurs missions.

La CODEF soutient et promeut **l'autonomie et l'indépendance** des associations.

La CODEF soutient et promeut **le libre choix des bénéficiaires, des usagers et des citoyens** à accéder aux services de leur choix.

La CODEF soutient et promeut les associations dans leurs **initiatives citoyennes**, leurs actions portant le **changement**, leur **expression démocratique**.

La CODEF en chiffres

La CODEF, c'est...

- ✓ + 570 associations
- ✓ + 5000 travailleurs
- ✓ 7 secteurs principaux :
 - Socioculturel
 - Action sociale
 - Enfance
 - Environnement
 - Aide à domicile
 - Handicap
 - Emploi/formation
 - ...
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire de 8 personnes (des juristes, des conseillers en formation, un éco-conseiller, une équipe administrative et de communication)
- ✓ Un organe d'administration issu de l'assemblée générale et composé de personnes morales représentant les différents secteurs.

1. Des services de qualité et accessibles à toutes et tous

Constats

La préoccupation principale des associations membres de la CODEF est de pouvoir proposer et garantir des services de qualité et accessibles à toutes et tous.

La CODEF constate que pour une même activité, il peut exister une diversité de cadres réglementaires et de modes de financement. Au-delà de ce constat, il existe également des moratoires, qu'ils soient formels ou informels, qui ne permettent pas à toutes les structures qui le souhaitent d'accéder à des financements et cadres réglementaires qui garantissent l'accessibilité et la qualité des services. *De facto*, cela crée une discrimination entre les associations et, par conséquent, envers les bénéficiaires, les usagers et envers les travailleurs.

Les associations sont alors contraintes de déployer des efforts considérables en termes d'ingénierie pour tenter d'assurer la continuité des activités, de maintenir l'emploi et répondre aux obligations réglementaires.

La même problématique concerne les associations qui émergent, que ce soit par des initiatives locales et citoyennes qui répondent à des besoins concrets ou par l'innovation qui répond à de nouveaux besoins.

Par ailleurs, la difficulté à trouver des travailleurs dans certains secteurs conduit inévitablement à une diminution de la qualité des services. Cette situation se traduit par une charge de travail supplémentaire sur le personnel en place qui ne parvient plus à répondre pleinement aux besoins.

Recommandations

- Les usagers et bénéficiaires doivent être au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Chaque décision politique doit veiller à tenir compte de leurs besoins, de leur bien-être, de leur liberté de choix et de leurs moyens financiers ;
- L'accessibilité des usagers et bénéficiaires aux différents services doit être un point d'attention lors de l'élaboration de toute politique en termes de proximité, de places et de moyens humains et financiers disponibles ;
- Il est nécessaire de veiller à une meilleure visibilité du secteur associatif permettant de répondre aux besoins de la population. Par exemple, en réalisant une cartographie des services et un cadastre des associations subventionnées permettant de faire rencontrer l'offre et la demande ;
- Les initiatives citoyennes doivent être encouragées lorsqu'elles répondent à des besoins non satisfaits ou émergents. La liberté d'association doit être protégée et soutenue à long terme, notamment par d'autres modes de financement ;
- Le secteur associatif ne doit pas devenir un simple exécutant des différentes politiques portées par les gouvernements successifs. L'ADN du secteur à profit social doit être préservé des courants néolibéraux imposés par la mondialisation au risque de détruire le modèle Belgo-belge ;
- Valoriser la valeur des métiers suscitant moins d'intérêt vis-à-vis du grand public.



2. Le financement des associations

Constats

Les crises successives (COVID, inondation, économie, inflation, énergie...) ont fait exploser les frais de fonctionnement des associations ainsi que le coût des charges salariales.

Dans le même temps, plusieurs réformes au niveau fédéral et régional touchant aux aides à l'emploi ont été menées, fragilisant les budgets des associations et les emplois au sein de celles-ci.

Ces dernières années, les associations déplorent la diminution des subventions facultatives au profit des appels à projets auxquels toutes n'ont pas accès par manque de personnel, de temps et/ou de compétences. Les associations doivent compléter des dossiers toujours plus complexes pour atteindre des objectifs précaires et limités dans le temps sans garantie de pérennisation.

De plus, ces projets sont de plus en plus réglementés et cadrés par des cahiers de charges décidés par les financeurs au détriment des projets initiés par les associations de terrain, ce qui freine l'innovation et l'idéal d'une société meilleure et solidaire.

Recommandations

- Il est indispensable de prévoir un mécanisme d'indexation automatique des subventions à l'emploi ;
- En cas de crise, il est nécessaire de prendre des mesures soutenant toutes les associations du secteur à profit social, et ce, indépendamment de l'existence d'un agrément. Pour ce faire, un cadastre complet reprenant les associations subventionnées mis à jour régulièrement permettrait d'avoir une réelle visibilité du secteur pour que les pouvoirs publics le soutiennent également sans discrimination entre les associations ;
- Lorsque le financement de l'emploi est déterminé par des politiques réglementaires, il est nécessaire de tenir compte de façon globale des obligations qui s'imposent aux employeurs et issues d'autres niveaux de pouvoir et lieux de concertation (par exemple : les barèmes minimums de rémunération, les indexations, etc.) ;
- Toujours dans le cadre des politiques réglementaires et des appels à projets, il est nécessaire de (re)financer les métiers annexes pourtant indispensables à la réalisation de l'action ;
- L'augmentation du taux d'encadrement et de son financement est primordiale pour répondre adéquatement aux demandes de la population et du personnel ;
- Dans le cadre des subventions facultatives et des appels à projets, la CODEF invite les pouvoirs subsidiaires à réduire drastiquement les délais quant à la communication des arrêtés de subventionnement, de la reconduction de ces financements et les délais quant à la liquidation des subventions ;
- Les appels à projets doivent être plus flexibles et moins contraignants pour permettre aux associations de développer leurs propres moyens d'actions ;

- Le maintien des subventions facultatives est indispensable pour soutenir les projets innovants. La vigilance s'impose pour qu'il n'y ait pas de glissement des moyens vers des appels à projets ou vers d'autres mesures déjà financées ;
- Les appels à projets tels qu'ils sont proposés par les pouvoirs publics devraient pouvoir être reconduits de façon pérenne pour maintenir les services à la population mis en place et les emplois créés.



3. La simplification administrative

Constats

Les associations font face à de nombreuses obligations légales et administratives issues des différents niveaux de pouvoirs. Réaliser le suivi est en soi problématique, notamment lorsque les ressources humaines et techniques ne sont pas suffisantes.

La problématique s'aggrave lorsque ces différentes réglementations et obligations s'avèrent contradictoires ou, tout du moins, non conciliables, notamment en raison des différentes réformes de l'Etat. Il n'est pas rare que les entités fédérées mettent en place des nouvelles réglementations sans concevoir au préalable l'impact sur des obligations issues d'autres niveaux de pouvoirs et de la concertation sociale.

Recommandations

- Créer un guichet unique au sein de chaque entité fédérée reprenant les informations et documents permettant aux associations d'accéder à toutes les démarches administratives avec des tutoriels explicatifs, notamment concernant les demandes d'agréments et les subventions facultatives ;
- Uniformiser les procédures administratives et les formulaires imposés aux associations dans le cadre de demandes d'agréments et d'autres subventions et qui sont actuellement différentes pour chaque niveau de pouvoir et chaque secteur ;
- Adapter les règles de justification en fonction du montant des subventions accordées ;
- Améliorer la concertation et les prises de décisions entre les représentants des associations, les administrations et les autorités politiques ;
- Faciliter la compréhension des communications des différentes administrations dans le cadre de l'octroi de subventionnement (le détail des montants octroyés et récupérés...).



4. Les transitions sociétales

Constats

Transition environnementale

Aujourd'hui, les associations du secteur à profit social soutiennent la transition et tentent de faire converger les enjeux sociaux et environnementaux. Représentant environ 20% de l'emploi belge, on peut dire que le secteur pèse lourd et est un vecteur de choix pour initier des changements sociétaux.

Cependant, les associations consacrent l'entièreté de leur temps à l'exercice de leurs missions d'intérêt général et/ou collectif sans pouvoir s'emparer pleinement de la problématique environnementale. Il n'est pas toujours évident de s'engager activement par faute de moyens humains et financiers mais aussi par manque de leviers.

Par exemple, en matière énergétique, les associations sont le plus souvent locataires des bâtiments qu'elles occupent et il est complexe de peser sur les décisions qui reviennent aux propriétaires (panneaux photovoltaïques, isolation...) et, par conséquent, d'entrer dans la transition environnementale.

Transition numérique

Avec la crise COVID, le secteur associatif a dû rapidement s'adapter à la situation en s'appropriant les nouvelles technologies et en utilisant de nouveaux outils numériques sans y avoir été préparé. Mais la fracture numérique est encore bien présente pour beaucoup de bénéficiaires et d'utilisateurs ainsi que pour certains travailleurs et administrateurs des associations.



En outre, la numérisation des services administratifs nécessite un temps d'adaptation de la part des associations pour la prise en main des nouveaux outils afin de réaliser leurs démarches et de respecter leurs obligations (gestion des subventions, RGPD, UBO, cybersécurité, e-procurement...).

Par ailleurs, les associations sont confrontées à des réglementations encadrant le numérique de plus en plus contraignantes (protection des données, paiements électroniques...).

Les associations manquent de temps, de moyens humains et financiers pour disposer de personnel spécialisé en informatique ou pour former les travailleurs aux outils numériques alors qu'ils deviennent indispensables au bon fonctionnement des activités. De plus, les associations doivent également assumer l'accompagnement de leurs usagers et bénéficiaires dans leurs démarches numériques.

L'infrastructure informatique est de plus en plus développée et nécessite donc des budgets financiers plus importants. Toutes les associations ne peuvent pas faire face à ces nouvelles dépenses.

Certaines associations craignent que le numérique cause la déshumanisation de leurs missions et services et ne parviennent pas à lever leurs freins idéologiques à travailler avec l'industrie technologique.

Transition diversité et inclusion

Faire société dans un environnement de plus en plus multiculturel devient un enjeu politique et économique. Si l'égalité des droits est un des principes fondamentaux de la Constitution belge et fait l'objet de trois lois contre les discriminations, celles-ci sont toujours présentes sur le marché du travail, au sein des associations qui ne font pas exception en la matière.

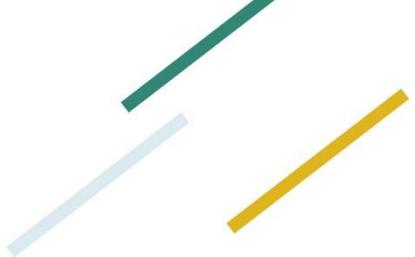
Recommandations

Transition environnementale

- Informer les associations des changements réglementaires à venir en matière de transition environnementale afin de les préparer à l'horizon 2030 ;
- Accompagner les associations afin d'en faire des acteurs de changement et d'inclure les enjeux de développement durable dans leurs objectifs parallèlement à leurs missions premières ;
- Prendre en compte les spécificités du secteur à profit social dans l'élaboration des conditions d'accès aux subventions afin d'éviter l'exclusion de certaines associations (ex : associations qui sont locataires, associations exemptées de TVA, ...) ;
- Prévoir un financement adéquat pour prendre des mesures en faveur de l'environnement ;
- Associer les fédérations représentatives aux prises de décisions relatives à la transition environnementale.

Transition numérique

- Créer un guichet similaire aux Espaces Publics Numériques (EPN) à destination des professionnels du secteur à profit social ;
- Proposer des séances d'information et des tutoriels afin de faciliter l'utilisation des plateformes numériques nécessaires à accomplir les démarches administratives ;
- Valoriser le rôle des associations dans l'inclusion et l'accessibilité numériques des usagers et bénéficiaires par la reconnaissance et le financement de nouvelles compétences et métiers au sein des équipes ;

- 
- Interpréter la réglementation concernant les formations sectorielles de manière plus cohérente avec l'évolution numérique :
 - Proposer plus de formations aux outils numériques,
 - Utiliser les nouveaux supports technologiques (webinaires, e-learning).
 - Sensibiliser à la protection des données et à la cybersécurité ;
 - Informer sur les possibilités de financements spécifiques aux associations pour développer leurs infrastructures numériques et leurs solutions informatiques (appels à projets, subventions spécifiques, financements alternatifs, offres non-profit, ...).

Transition diversité et inclusion

- Soutenir et mettre en avant les initiatives de promotion de la diversité par et pour les entreprises ;
- Encourager, financer et lever les freins à la mise en place des plans de diversité, notamment en sensibilisant les usagers ;
- Favoriser la diversité dans les organes d'administration, et dans les postes à responsabilité ;
- Organiser un monitoring sur les actions prises tant par le fédéral que par les entités fédérées ;
- Proposer des mesures concrètes que les ASBL peuvent facilement mettre en œuvre ;

- Récompenser les actions positives menées par les ASBL qui soutiennent la diversité au lieu de sanctionner les comportements négatifs (label, prime, subvention, ...).



5. La marchandisation du secteur associatif

Constats

Depuis quelques années, le secteur associatif a constaté une importante transformation des mentalités qui part du postulat que les règles du secteur marchand sont plus efficaces que celles du secteur à profit social. Avec cette évolution de la pensée, de nombreuses pratiques et cadres réglementaires ont vu le jour et ont été renforcés ces dernières années au niveau régional, national et européen.

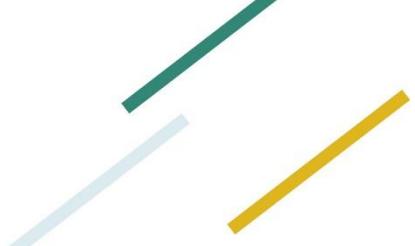
Par ailleurs, le secteur marchand a bien compris l'intérêt d'investir d'une manière ou d'une autre dans le secteur à profit social (ex : la culture, la santé, la formation, l'enfance, ...). L'arrivée du secteur marchand dans des secteurs historiquement à profit social fragmente, complexifie et fragilise le monde associatif dans ce qu'il a de plus noble : mettre l'intérêt de la personne et de la collectivité au centre de l'action plutôt que la rentabilité de l'activité !

« ...transformer quelque chose qui renvoie à l'humanité-même d'une personne, en marchandise, alors même que cet élément ne semble pas fait pour être mis sur le marché. »

Margaret Jane Radin – Juriste

Des subventions sont déjà accordées dans certains cas au secteur marchand pour assurer des missions généralement attribuées au secteur à profit social et placent directement les ASBL dans des situations de concurrence et de lobbying, auxquelles elles font difficilement face.

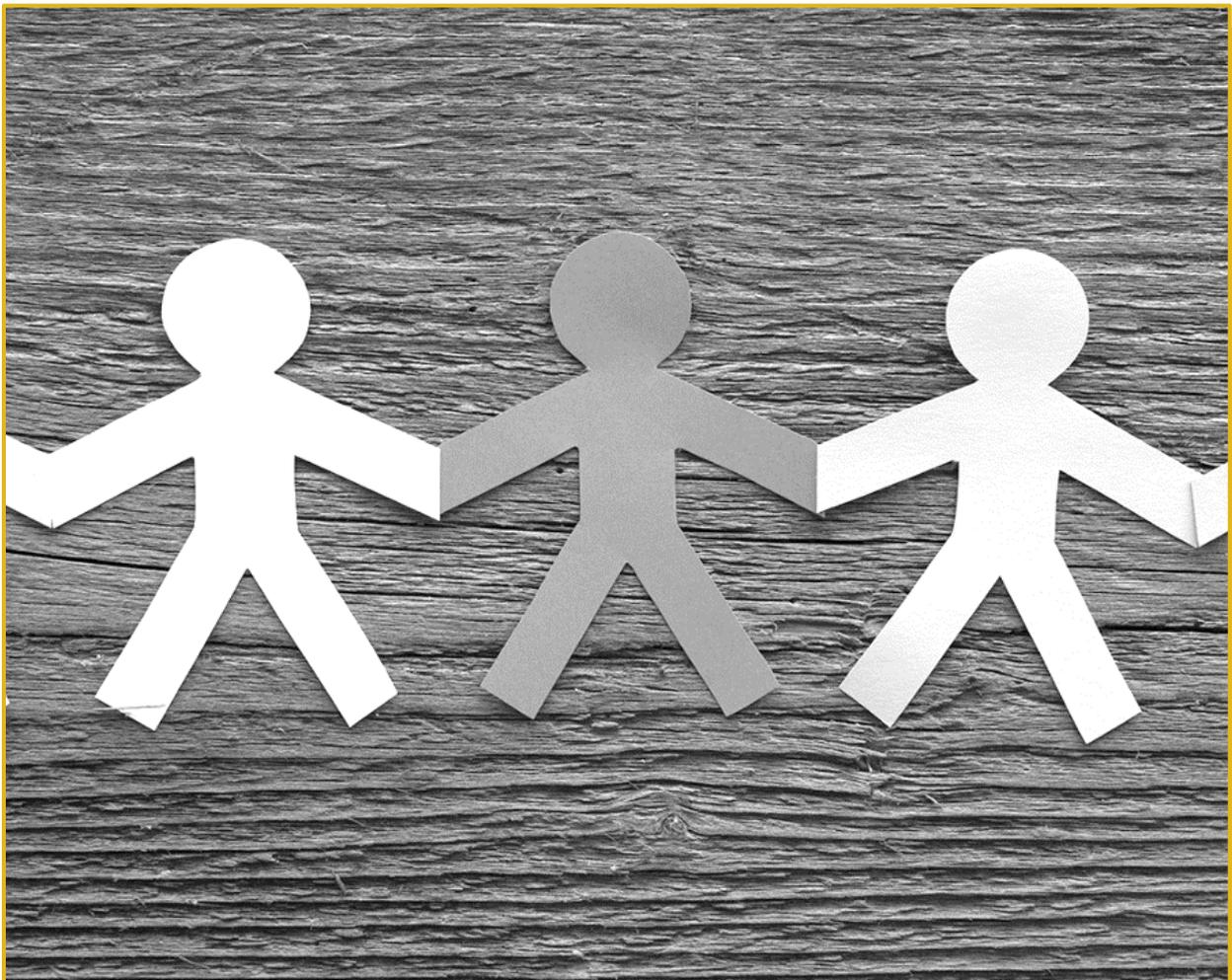
Par exemple, durant la crise COVID, des entreprises du secteur marchand ont pu bénéficier des moyens des accords du non-marchand au détriment d'autres associations du secteur à profit social qui auraient pu intégrer le périmètre historique de ces accords.



D'autre part, on peut déjà mesurer les conséquences de telles orientations politiques dans d'autres pays européens. De fait, lorsque les pouvoirs publics désinvestissent le financement de l'intérêt général, celui-ci est rapidement remplacé par des comportements individualistes qui accordent plus d'importance aux dividendes qu'aux bénéficiaires. Dès lors, lorsque les services aux populations les plus fragilisées ne sont plus rentables, les entreprises du secteur marchand, poussées par leur actionnariat, renoncent rapidement à prendre en charge ces populations.

Recommandations

- Soutenir activement le secteur à profit social dans ses spécificités et le préserver de la marchandisation, ce qui implique de placer l'intérêt général et collectif au centre des politiques, et ce, à long terme ;
- Valoriser, promouvoir et donner une place à part entière dans la communication des gouvernements au secteur à profit social au même titre que le secteur marchand et à hauteur de la plus-value que ce secteur apporte à la société ;
- Réserver les financements publics dédiés à l'accomplissement des missions et services indispensables à la population exclusivement au secteur à profit social.



6. Le financement du dialogue social

Constats

La diversité, l'évolution rapide, la complexité et la professionnalisation du secteur associatif ont poussé les petites et les moyennes associations à vouloir se fédérer pour être soutenues et représentées.

Lorsque ce ne sont pas les moyens financiers qui font obstacle à une affiliation, ce sont les conditions liées à l'agrément et/ou au secteur d'activité qui excluent *de facto* certaines ASBL qui ne sont, dès lors, pas représentées au niveau politique.

La CODEF est une alternative à l'isolement de toutes ces associations qui œuvrent pour l'intérêt général des populations locales. Elle est d'ailleurs la seule fédération patronale à s'être constituée pour défendre et soutenir les associations les moins reconnues par les pouvoirs publics.

Également complémentaire, notre fédération s'adresse aussi aux associations qui trouvent place auprès de fédérations sectorielles tant grâce à notre vision intersectorielle qu'à notre large gamme de services (conseils et outils juridiques, partenariats, marché public en assurances et en fournitures de bureau, formations, informations sectorielles et intersectorielles).

Ce faisant, la CODEF, comme les autres fédérations patronales, exerce des missions d'intérêt général et social. Or, il n'existe pas de dispositif de subventionnement des fédérations patronales qui leur permettent d'assurer intégralement leurs missions de représentativité pour garantir pleinement le principe d'égalité de traitement dans le cadre du dialogue et de la concertation sociale.

Recommandations

- Reconnaître et soutenir financièrement toutes les fédérations patronales et sectorielles, ce qui permettrait de démocratiser davantage l'accès à l'affiliation des associations à une fédération ;
- Fixer dans un cadre réglementaire les conditions de reconnaissance des fédérations et les conditions d'octroi de subventions à l'emploi et de fonctionnement.



7. Un cadre européen adapté au modèle associatif

Constats

Le secteur associatif n'est pas un secteur économique. Ce n'est pas non plus une émanation des pouvoirs publics. Cette singularité du modèle belge est aujourd'hui encore trop peu prise en compte dans les politiques de l'Union européenne. Ainsi, pour l'application de certaines réglementations (RGPD, marchés publics...), un grand nombre d'associations sont considérées comme des « organismes de droit public » car elles sont financées majoritairement par les autorités publiques et sont traitées de la même façon que ces dernières, se voyant imposer des obligations supplémentaires par rapport aux autres entreprises.

Par ailleurs, les fonds européens sont une opportunité pour les associations de bénéficier de financements importants pour des projets innovants. Toutefois, l'accès à ces fonds est jalonné de nombreux obstacles, en particulier la complexité des procédures et l'absence d'un calendrier clair qui a pour résultat de plonger les associations dans une longue période d'insécurité juridique.

Enfin, les procédures de recours ouvertes aux opérateurs non sélectionnés ne sont pas suffisamment efficaces car soit elles ne permettent pas de remédier à des situations individuelles, soit elles sont trop coûteuses et trop longues, alors qu'une réponse rapide est nécessaire pour mener à bien le projet pendant la programmation si l'association obtient gain de cause.

Recommandations

- Réaffirmer la singularité du modèle associatif belge au sein des politiques européennes ;
- Adapter les textes européens ou leur transposition à la réalité du modèle associatif belge, de manière à remettre les associations sur un pied d'égalité avec les autres entreprises tout en tenant compte de leurs spécificités ;
- Faciliter l'accès des associations aux financements européens, notamment par l'organisation de séances d'informations et de campagnes d'informations proactives sur les financements existants, ainsi que par la création de helpdesks et/ou d'un guichet unique ;
- Lors des prochaines programmations des fonds européens, fixer un calendrier clair tant pour les opérateurs que pour les instances de gestion et veiller à ce qu'il soit effectivement respecté ;
- Eviter de pénaliser les opérateurs lorsque ce sont les institutions qui sont en défaut et prévoir des mécanismes d'indemnisation ;
- Adapter l'offre de financements nationaux (PPB) et la communication des décisions de renouvellement pour permettre aux opérateurs belges de bénéficier des fonds européens ;
- Organiser des recours effectivement accessibles aux associations et débouchant en temps utile sur des solutions permettant, le cas échéant, la mise en place du projet au cours de la programmation et le remboursement des sommes avancées par les opérateurs pour maintenir les projets ;
- Associer davantage les organisations représentatives à l'élaboration des programmations des fonds européens et des procédures qui y sont relatives.



REMERCIEMENTS

La CODEF tient à souligner l'importance des projets portés par ses associations membres ainsi que leur engagement sur le terrain et à les remercier pour tout le retour régulier effectué qui a permis la réalisation de ce Mémoire. Elle remercie également ses soutiens institutionnels.

L'équipe

ARREDONDAS Rose Marie, Directrice

FLOSSY Justine,
Sous-directrice/Responsable
du service juridique

BAYRAM Gulcan,
Conseillère juridique

PASSANISI Mathilda,
Conseillère juridique

COUNEN Nicole,
Employée administrative

MAQUET Emilie, Assistante de projet
et conseillère en formation

REYNDERS Guillaume,
Assistant de projet

ALLEGRO Yanna, Conseillère en
communication et en formation

PASQUASY Joëlle, Secrétaire digitale

DUVIVIER Alexandre, Éco-conseiller

Les membres de l'Organe d'administration

VAPHIS,

Ferme des enfants,

Caméra-etc.,

ARC-Services,

ACLE,

CRILUX,

Centre de santé Visé,

Chaufontaine-Santé,

ARC-SAFA.

Avec le soutien de la



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ



Membres de la CODEF

6BEAUFORT	ADR (L'ART DE RIEN)	ALTERNATIVES LIEGE
A 4 ROUES	AIDANTS PROCHES	AMGS (ASSOCIATION DES MONITEURS DE GYM SPORTIVE)
ABBAYE DE VILLERS-LA-VILLE	AIDE AU VOLONTARIAT EN INDE - AVI	AMI, ENTENDS-TU ?
ABBAYFIELD	AL VILE CINSE - C.S.C.S.P. BERNEAU	AMICALE DU WATER-POLO LOUVIÉROIS (AWPL)
ABMOMES	ALE DE MODAVE	AMIS DE MONTAIGLE (LES)
ACCESS-I	ALEM DE CLAVIER (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI)	AMIS DE PORTO
ACCORDAGES	ALEM DE HUY (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI)	AMIS DU CHÂTEAU FEODAL DE MOHA (LES)
ACCORDEON, MOI J'AIME !	ALEM DE REMICOURT (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI)	AMITIÉS BELGIQUE-BUKAVU
ACCUEIL AYRIFAGNE	ALEM DE SOUMAGNE	AMUSETTE
ACLE	ALEM D'OLNE (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI)	APDS (AIDE AUX PAROISSES DU DOYENNÉ SOIGNIES)
ACN - ASSOCIATION BELGE DES PRATICIENS DE L'ART INFIRMIER	ALEM D'OREYE (AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI)	APEP DU CENTRE (AIDE ET PRÉVENTION ENFANTS-PARENTS)
ACR+	ALIFUCAM	APPA (ASSISTANCE PERSONNALISÉE AUX PERSONNES EN RECHERCHE D'AUTONOMIE)
ACTION MÉDIAS JEUNES	ALPHAS	APPA TS (TITRES-SERVICES)
ACTION SOCIALE AU BERNALMONT	ALTERNATIVE	APPER WALLONIE
ACYRES	ALTERNATIVE (L')	
ADAGE	ALTERNATIVES ET RECHERCHES EN SANTE MENTALE	
ADESA		
ADL DISON		
ADL LONTZEN - PLOMBIÈRES - WELKENRAEDT		

AQUABLA- AQUA
CLUB DE BRAINE
L'ALLEUD

ARBOR&SENS

ARC LIÈGE (ACTION
ET RECHERCHE
CULTURELLES)

ARC SOUMAGNE
(ACTION ET
RECHERCHE
CULTURELLES)

ARC TS

ARC VERVIERS
(ACTION ET
RECHERCHE
CULTURELLES)

ARC-HABAY
(GROUPE
D'ARCHÉOLOGIE
DE HABAY)

ARCHEOSCOPE
GODEFROY
DE BOUILLON

ARC-SAFA (ACTIONS
RÉGIONALES
POUR LA
COLLECTIVITÉ)

ARC-SERVICES
(ACTIONS
RÉGIONALES POUR LA
COLLECTIVITÉ)

ARDENNE & GAUME

ARDENNE BELGE
TOURISME

ARDENNE FAMENNE
ENVIRONNEMENT
NATURE (AFEN -CRIE
ST HUBERT)

ARLEQUIN (L')

ARLON CENTRE VILLE

ART-CULTURE-MODE
ET SPECTACLES

ARTEMUSE

ARTSCHOOL

ASSISTANCE À
L'ENFANCE (AE) -
PARENTS SECOURS

ASSOCIATION
DES ARCHIVISTES
FRANCOPHONES
DE BELGIQUE - AAFB

ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DES CHARITÉS (AIC)
(AISBL)

ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES
CHARITÉS SOLIDARITÉ
-AIC

ASSOCIATION
PROVINCIALE
DES SENIORS
DU LUXEMBOURG

ASSPROPRO -
C/O MAISON
DES ASSOCIATIONS

ATELIER (L') -
CENTRE

D'EXPRESSION ET DE
CRÉATIVITÉ (CEC)

ATELIER GUY NESS
(AGN)

ATELIER KAMI

ATELIERS D'ART
DE LA BARAQUE (LES)

ATINGO

AU BIENVENU -
CENTRE CULTUREL
ET DES LOISIRS

AU PETIT SOLEIL

AUSONIA

AVOMARC
ACCOMPAGNEMENT

AVOUERIE
D'ANTHISNES

BABY BULLE

BAMBINERIE

BAMBINERIE (LA)
(HALTE ACCUEIL)

BANQUE
ALIMENTAIRE DU
PAYS DE CHARLEROI
ET DU CENTRE

BAZAR

BDK ORGANISATION

BERCAIL (LE)

BIBLIOTHÈQUE
DE FLEURUS -
LA BONNE SOURCE

BIBLIOTHÈQUE LIBRE
DE SENEFFE

BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE DE LA
COMMUNE DE HABAY

BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES LIBRES
DE VISÉ (BIBLI 2000)

BIOLLES, LOISIRS
ET CULTURE

BOÎTE À COULEURS
(LA) - FERME DU
MONCEAU (CEC)

BOUCHE A OREILLE-
JEUNESSE (BAO-J)

BRABANÇONNE (LA)

BRASSEURS

BRISE LE SILENCE

BUIS - BUIS

BULL'DINGUE (LA) -
CENTRE
D'EXPRESSION ET
CRÉATIVITÉ (CEC)

BULLE - WASSERETTE
MOBILE

BUREAU DE PROJET
DU PARC NATIONAL
ESEM

CALIF

CAMERA ETC

CAP MIGRANTS

CAPAL (CENTRE
D'ACTION POUR
L'AUTISME EN
PROVINCE DU
LUXEMBOURG)

CAP-N

CARHOP

CARNAVAL DE
TOURNAI

CAWAB

CDM 2047
(COUR DES MIRACLES
2047)

CEDEVIT

CENSE EQUI'VOC

CENTRE CULTUREL
ARABE EN PAYS
DE LIÈGE

CENTRE CULTUREL
ARMÉNIEN ARAKS

CENTRE CULTUREL
CERCLE SAINT-
LAMBERT

CENTRE CULTUREL
DE BOUSSU

CENTRE CULTUREL
DE BOUSSU

CENTRE CULTUREL
DE BRAINE-L'ALLEUD

CENTRE CULTUREL
DE GENAPPE

CENTRE CULTUREL
DE REMICOURT

CENTRE CULTUREL
D'HERLAIMONT

CENTRE CULTUREL
ECRIN D'EGHEZÉE

CENTRE CULTUREL
MOUSCRONNOIS

CENTRE CULTUREL
RENE MAGRITTE

CENTRE D'ACTION
INTERCULTURELLE DE
LA PROVINCE DE
NAMUR

CENTRE D'ANIMATION
INTERCULTURELLE DE
LA BASSE SAMBRE -
CAIBS

CENTRE D'ART
CONTEMPORAIN DU
LUXEMBOURG BELGE

CENTRE DE GESTION
DES ÉCOLES LIBRES
DE L'ENTITÉ DE VISÉ -
CÉGÉ VISÉ

CENTRE DE JEUNES
D'ANTOING

CENTRE DE JEUNES
ET DE QUARTIER (CJQ)
LA BICOQUE

CENTRE DE JOUR
INTÉGRATION -
EPANOUISSEMENT
LIÉGEOIS (CEJIEL)

CENTRE DE JOUR
LIÉGEOIS (CEJOLI)

CENTRE DE PLANNING
FAMILIAL PLURALISTE
- LUXEMBOURG

CENTRE DE
RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES EN
ARDENNE (CRAA) -
MUSÉE DES CELTES

CENTRE DE SANTÉ
DE VISÉ

CENTRE EQUESTRE
DES ECURIES DE
WISBELEY

CENTRE FAC (CENTRE
DE FORMATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA
CONSTRUCTION)

CENTRE HERVIEN
D'ANIMATION
CULTURELLE (CHAC)

CENTRE LIÉGEOIS
DE SERVICE SOCIAL -
CLSS

CENTRE MEDICAL
DE NEUFCHÂTEAU

CENTRE MULTI MEDIA
DON BOSCO

CENTRE PERMANENT
EDUCATION
CONSERVATION
NATURE (CPECN -
CRIE)

CENTRE RÉGIONAL
DE LA PETITE
ENFANCE (CRPE)

CENTRE SPIRITUEL
IGNATIEN - LA
PAIRELLE

CENTRE SPORTIF
DE TIR DOUROIS

CENTRE SPORTIF
DE WELLIN

CERCLE ADAPTE
ANDENNAIS

CERCLE DES
NATURALISTES
ET ASTRONOMES
AMATEURS DE LA
BOTTE DU HAINAUT -
CNABH

CERCLE HISTORIQUE
TERRE DE DURBUY

CERCLE SAINT-LÉON

C'EST ARRIVÉ
CHEZ LES NUTONS

CHAHS - CERCLE
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DE LA HAUTE SURE

CHAÎNES DE SERVICES
ET D'AMITIÉ C.S.A.

CHARLEMAGN'RIE

CHARLEROI NATURE

CHÂTEAU DES
HAMENDES

CHAUDFONTAINE
SAFA

CHAUDFONTAINE
SANTÉ

CHAUDFONTAINE
SERVICES

CHEMINS DE L'ETRE

CID (CENTRE
D'INSERTION ET DE
DÉVELOPPEMENT)

CLEF (CENTRE
LIÉGEOIS
D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION)

CLUB BELLA VITA

COLIBRIS SPORT
MOTEUR

COLLECTIONS
ET PATRIMOINES

COLLÈGE NOTRE-
DAME AU CŒUR
D'OR

COMITÉ SCOLAIRE
DE L'ÉCOLE LIBRE
SAINT-ANDRÉ

COMITÉ SCOLAIRE
SAINT-JEAN BAPTISTE

COMMISSION
HISTORIQUE
GRACE-HOLLOGNE

COMMUNAUTE
URBAINE DE
MONS-BORINAGE

COMPAGNIE DU
MUREX

COMPAGNIE TEMPO
D'EOLE

COMPLEXE SPORTIF
DE LA SPETZ

COMPTOIR
DES COMPTOIRS
DES RESSOURCES
CREATIVES

COMPTOIR DES
RESSOURCES
CREATIVE DU
TERRITOIRE MONTOIS
(CRC MONS)

COMPTOIR
DES RESSOURCES
CREATIVES
CHARLEROI

COMPTOIR DES
RESSOURCES
CREATIVES NAMUR -
LA FACTORY

COMPTOIR
DES RESSOURCES
CREATIVES VERVIERS

COMPTOIR DES
RESSOURCES
CRÉATIVES_LIEGE

CONTRAT DE RIVIÈRE
DU SOUS-BASSIN
SEMOIS-CHIERS

CONTRAT DE RIVIÈRE
DYLE-GETTE

CONTRAT DE RIVIÈRE
LESSE

CONTRAT DE RIVIÈRE
MOSELLE

CONTRAT DE RIVIÈRE
OURTHE

CONTRAT DE RIVIÈRE
POUR L'AMBLEVE

CONTRAT DE RIVIÈRE
SAMBRE ET
AFFLUENTS (CRSA)

CONTRAT DE RIVIÈRE
SENNE

CONTRE-POING

COORDINATION
LUXEMBOURG
ASSUÉTUDES - CLA

CORDÉE (LA)

CORRIDOR

COSEGE

COTE SOLIDARITE

CPMS LIBRES BXL 1 &
NO

CRAC'S - CENTRE
RÉGIONAL D'ACTION
CULTURELLE DE
SAMBREVILLE

CRÉ ET ARTS -
TROUPE SONORE

CREATIVE ARTS
BELGIUM

CRÈCHE SŒURS
LUCRÈCE ET LOUISA

CRH DOMAINE DE
FARNIERES (CENTRE
DE RENCONTRES ET
D'HEBERGEMENT DON
BOSCO)

CRIG - CENTRE DE
RECHERCHE DES
INSTITUTS GROUPÉS
DE LA HAUTE ECOLE
LIBRE MOSANE

CRILUX
(CENTRE RÉGIONAL
D'INTÉGRATION
DE LA PROVINCE DU
LUXEMBOURG)

CROSS ARTS
PROMOTION

CULTURE ET
DÉVELOPPEMENT

CULTURE LIÈGE

DE BOUCHE À OREILLE
(DBAO)

DEVELOP-SUD

DIMENSION SPORT

DIXPONIBLES

DO MI SI LA DO RÉ

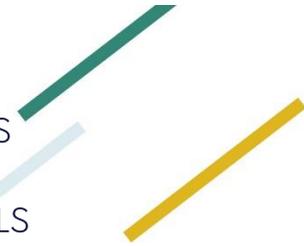
DOMAINE CLEF DE VIE

DOMAINE DES FAWES

DON BOSCO
GANSHOREN
(INTERNAT)

DOUBLE IMPRO

DROITS QUOTIDIENS



DYNA-LIVRES	ENFANTS DE PANZI ET D'AILLEURS	ESOPE (ETUDES ET SERVICES OPÉRATIONNELS POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI)
E.B.S.A. (EAST BELGIAN SHOOTING ASSOCIATION)	EN'HESTIA	ESPACE MUSEAL D'ANDENNE
ECOLE DE CIRQUE DU BRABANT WALLON (ECBW)	ENRACINÉS	ESPOIR
ECOLE DE DEVOIRS LA PLACE	ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN JODOIGNE (SAINT ALBERT)	ESSENTIEL
ECOLE DE LA PAROISSE SAINT- MÉDARD	ENTRAIDE ET SERVICES DE DALHEM (ESD)	EUDAIMONIA
ECOLE DES DEVOIRS REINE ASTRID	ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ PROTESTANTES (ESOP)	EVEIL - ALE D'ANTHISNES
ECOLE SAINTE- LUTGARDE (P.O.)	ENVI, UN TRANSPORT POUR TOUS	F41
ECOLE SAINT-JOSEPH DE BLEGNY	EPAC (ECOLE DE PEINTURE ANCIENNE ET CONTEMPORAINE)	FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME DE CHERATTE
ECOMUSÉE DU PAYS DES COLLINES - LA HAMAIDE VILLAGE VIVANT	EPI (ECOLE PAYSANNE INDÉPENDANTE) / MAP-EPI	FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL
ECURIES DU TIGE	EPICURIEN	FABRIQUE D'EGLISE SAINTE-WALBURGE
EFFORT DE BONCELLES	EQLA	FABRIQUE D'EGLISE SAINT-MARTIN
EKIKROK	ESCALPADE - CENTRE DE JOUR À LOUVAIN-LA-NEUVE	FABRIQUE EGLISE BASILIQUE SAINT MARTIN
EMEC (ECOLE DES MANAGERS DES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION)	ESEM (ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ EN ENTRE-SAMBRE-ET- MEUSE) ALAINPAROCHE@ESE M.BE	FAUNE & BIOTOPES
EMPLOI MODE D'EMPLOI (EME)		FBL EGLISES ADVENTISTES (FEDERATION BELGO- LUXEMBOURGEOISE DES EGLISES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR)
ENFANTS DE LA PAIX		

FEDECIRQUE.BE	PISCICOLE DU SOUS- BASSIN SEMOIS- CHIERS	G.A.S. INTERSERVICE ATH
FEDERATION BELGE DE QI GONG	FLAMMES ESSOR (LES)	G.A.S. INTERSERVICE RUMES
FEDERATION BELGE FRANCOPHONE DES FERMES D'ANIMATION	FLÉRON SERVICES	GÉNÉRATION FUTURE (CHÂTEAU D'OUPEYE)
FÉDÉRATION DES ARCHÉOLOGUES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES	FLERON TITRES-SERVICES	GOÉLAND (LE)
FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE WALLONIE	FONCABA	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - BM / BURDINALE / MÉHAIGNE
FÉDÉRATION DU THÉÂTRE-ACTION	FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA CONGREGATION DES FILLES DE SAINT JOSEPH DE BLEGNY	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - CONDROZ FAMENNE
FÉDÉRATION FRANCOPHONE DE GYMNASTIQUE ET DE FITNESS (FFG)	FORM@NAM	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - ENTRE SAMBRE ET MEUSE
FÉDÉRATION INTERDIOCÉSAIN DES BIBLIOTHÉCAIRES ET BIBLIOTHÈQUES CATHOLIQUES (FIBBC)	FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - JE SUIS HESBIGNON
FÉLICITÉE	FRATERNITÉ DE TIBÉRIADE	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - MEUSE@CAMPAGNES
FEMMES PROD	FRIENDS OF THE EARTH EUROPE	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - NOV'ARDENNE
FER À CHEVAL (LE)	FRONDAISONS (PARTISANES)	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - PAYS DE HERVE
FERME DES ENFANTS (LA) - CENTRE NATURE DE LIÈGE	FUN AVENTURE	GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) - PAYS DE L'OURTHE
FHPSBSC - FÉDÉRATION HALIEUTIQUE ET	FUN EN BULLE	
	FUN GYM B	
	FUN KIDS LOISIRS	

GROUPE D'ACTION
LOCALE (GAL) -
PAYS DES 4 BRAS

GROUPE D'ACTION
LOCALE (GAL) -
PAYS DES
CONDRUSES

GROUPE D'ATELIERS
DE RECHERCHE (GAR)

GROUPE EPSILON

GUIDE FISCAL DU
CONTRIBUABLE

GYMNAESTRADA
GYM R.S AUDERGHEM

HALL RELAIS DU
PLATEAU ARDENNAIS

HANDICAP ET
HÉBERGEMENT -
LES MIRABELLES

HARAS DE LA VALLÉE
SAINT-PIERRE

HAUT REGARD

HEALINGHOOVES
(NOM PROVISoire)

HEART'S ANGELS -
AMBULANCE

HEBERLIE

HIPPOPASSION

HIPPOTIGE

HYDRAGRI GEMBLoux

HYPOTHÈSE

IGLYO AISBL

IMAGINARIUM (L')

IMPROS-J'EUX

INFLUENCES -
VÉGÉTALES

INFOR JEUNES
BRABANT WALLON
(IJBW)

INFOR JEUNES DE
TOURNAI - CENTRE
D'ACCUEIL ET
D'INFORMATION DES
JEUNES DE TOURNAI

INFOR JEUNES
NAMUR

INFOR JEUNES
WATERLOO

INFOREF

INSTITUT MEDICO
SPORTIF DU CENTRE
DE LA LOUVIÈRE

INSTITUT NOTRE-
DAME (IND) DE FLÉNU
(JEMAPPES)

INSTITUT TECHNIQUE
SAINT-LAURENT DE
LIÈGE

INTER ASSISTANCE
SERVICE

INTER SERVICE
WELKENRAEDT

INTERFACE3.NAMUR

INTERRA

ISCP - CDF

JARDIN ANIMÉ (LE)

JARDINS DE LA
VERTEFEUILLE

JE SUIS ICI

JOUER DEHORS !

JUDO NEUPRÉ
WALLONIE

KAERNUNOS

KERAMIS

KI VOILÀ

KIDOGOS

KODO WALLONIE

KOM A LA MAISON

KTO-BELGIQUE

LABYTOURISME

LEELUX (LIRE ET ECRIRE
LUXEMBOURG)

LIEGE PANTHERS

LIGNE VERTE (MA)

LIGUE HANDISPORT
FRANCOPHONE

LITTLE DREAM

LIVING TOGETHER

LUSS (LIGUE DES
USAGERS DES
SERVICES DE SANTÉ)

MAINS ARDENTES

MAISON BABEL

MAISON DE LA
CULTURE DE TOURNAI

MAISON DE LA
LAÏCITÉ - HUMANISME
ET RAISON

MAISON DE LA
LAÏCITÉ D'ARLON

MAISON DE LA
LAÏCITÉ DE
CERFONTAINE /
FLORENNE /
PHILLIPEVILLE /
WALCOURT

MAISON DE LA
LAÏCITÉ DE FRAMERIES

MAISON DE LA POÉSIE
D'AMAY

MAISON DE
L'URBANISME
FAMENNE - ARDENNE

MAISON DE
L'URBANISME
LORRAINE-ARDENNE
(MURLA)

MAISON D'ENFANTS
1-2-3 SOLEIL

MAISON DES JEUNES
DE BERTRIX

MAISON DES JEUNES
DE BOUILLON

MAISON DES JEUNES
DE WANZE

MAISON DES JEUNES
ROBERT BEUGNIES

MAISON DES
PELERINS

MAISON DU COEUR

MAISON DU
TOURISME DE GAUME

MAISON DU
TOURISME DE LA
FORÊT DE SAINT-
HUBERT

MAISON DU
TOURISME DU PAYS
D'ARLON

MAISON DU
TOURISME HAUTE-
SÛRE FORÊT D'ANLIER
EN ARDENNE

MAISON DU
TOURISME MEUSE
CONDROZ HESBAYE

MAISON MEDICALE
DE AYE

MAISON MÉDICALE
JUMETOISE (MMJ)

MAMANS DE
DEBORAH

MAME BOKET

MANOMA

MARELLE

MASURE 14

MÈRE JOSÉPHINE

MERIDIAN

MISSION INTERNE
PHILADELPHIA

MISSION LOCALE
D'IXELLES POUR
L'EMPLOI ET LA
FORMATION

MITRA

MOBILIS ASSISTANCE

MODUS VIVENDI

MONTY (LE)

MOUVEMENT
NATIONAL VIE LIBRE

MOVENTIS

MTPBA (MAISON
DU TOURISME DU
PAYS
DE BOUILLON EN
ARDENNE)

MUSÉE DE WANNE -
CERCLE CULTUREL

MUSÉE DES
TRANSPORTS
EN COMMUN DE
WALLONIE

MUSÉE DU MARBRE
(SHRR MM)

MUSÉE GAUMAIS

MUSICA LUMINIS
(VOX LUMINIS)

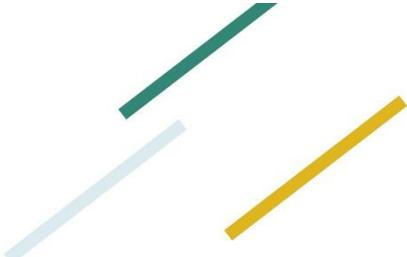
MUSICNESS

MUSIQUE BAROQUE
EN FAMENNE
ARDENNE (MUBAFA)

MUZAÏKA	OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNE DE PLOMBIÈRES (OTCP)	PARC NATUREL HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER
NATAGRIWAL		
NATURE ET PROGRÈS	ORÉE	PARC NATUREL HAUTS-PAYS
NEF DES SONGES	ORIGIN'LOISIRS	PARC NATUREL VIROIN-HERMETON
NEUPRÉ-SANTÉ- NANDRIN	OXYJEUNES	PARENTS JARDINIERS (LES) - LE BABIBAR
NEW (NAMUR EUROPE WALLONIE)	P'TITS CRÉATIFS (LES)	PASS' AGES
NEXT STEP	PARC NATIONAL DE LA VALLEE DE LA SEMOIS	PASTORALE DU PLATEAU DE HERVE
NO-BODY IS WRONG	PARC NATUREL BURDINALE- MEHAIGNE	PATRIMOINE DE GODINNE
NOS OIGNONS		
OASIS FAMILIALE	PARC NATUREL DE GAUME	PECHE NATURE EN ENVIRONNEMENT - PNE
OBSERVATOIRE (L') - REVUE	PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT	PÉLAGIE
OEUVRES PAROISSIALES DE SAINT-MARTIN	PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE	PERSONNALITE ET RELATIONS HUMAINES
OEUVRES PAROISSIALES SAINT- AMAND DE JUPILLE	PARC NATUREL DES DEUX OURTHES	PERSPECTIV
OEUVRES PAROISSIALES SAINTE-JULIENNE	PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES - EIFEL	PETIT BOUH !
ŒUVRES PAROISSIALES SAINT- JOSEPH / SAINT- LÉON	PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT	PETITES CANTINES BRUXELLES
OEUVRES PAROISSIALES SAINT- LAMBERT	PARC NATUREL DES SOURCES	PETITS D'HOMME DE JUPRELLE
	PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES - PNPC	PIERREUSES ET AILLEURS - CASA NICARAGUA
		PILE
		PLAIN-PIED
		PLANTEURS D'AVENIR

PLUSIEURS	PROTECT'EAU	MONS 44 - RAEC
POLYBAT	PROXIMITÉ (LA) - PROXIMI	MONS 44
PONEY CLUB DE BUISSERET	PUNCH	REPÈRE (LE)
PORTE OUVERTE - LIÈGE ACCUEIL	QI LIN QI GONG	RÉSEAU ALIMENT- TERRE (RATAV)
PORTE OUVERTE VISÉTOISE	QUATRE VENTS (LES)	RÉSEAU DE COLLECTIFS EN RECHERCHE DE RESILIENCE
PORT'OUVERTE	R.A.I.D.S.	RESEAU IDEE
POTAUFEU THÉÂTRE	RADIO COMPILE	RÉUSSIR À L'ECOLE
PRAIRIE	RADIO EQUINOXE NAMUR	REVALITYSPORTS
PREMOBILE	RANGERS OF BELGIUM	RIVEO
PRÉVENTION ET AIDE À LA JEUNESSE (PAJ)	RECHERCHE DU TAO	RONDE ENFANTINE
PRODIPRESSE - PROFESSIONNELS DE LA DIFFUSION DE LA PRESSE	RÉCRÉ DU CŒUR	ROSERAIE (LA) - ESPACE CRÉ-ACTION
PROFESSIONNELS DE L'AUDIODESCRIPTION FRANCOPHONE (PAF)	RÉCRÉA'BRAINE	ROYAL TENNIS CLUB DE WELKENRAEDT
PROMANDENNE	REGIE DES QUARTIERS DE COMINES- WARNETON	ROYALES MARIONNETTES
PROMEMPLOI	REGIE DES QUARTIERS DE SAINT-GHISLAIN	SAFETY TEAM
PROMOTION CULTURELLE ET SPORTIVE	RELAIS SOCIAL INTERCOMMUNAL DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG (RSLUX)	SAINTE-WALBURGE
PROMOTION DE L'EMPLOI SCHAERBEEK	RELAIS SOCIAL INTERCOMMUNAL DU BRABANT WALLON (RSBW)	SALÉSIENNES DE DON BOSCO
PROMOTION DU TOURISME -CHÂTEAU FERME DE MACON	RELIANCE	SANCTUAIRE DE SAINTE-JULIENNE DE CORNILLON
	RENAISSANCE ALBERT ELISABETH CLUB	SARAH - FORMATIONS
		SAUVEGARDE FAMILIALE

SAVOIRETRE	SOC. ROYALE ARCHÉO-HISTORIQUE DE VISÉ	SRBEGA LES CHERCHEURS DE LA WALLONIE
SCÈNE DU BOCAGE		
SENIOR MONTESSORI	SOCIETE ROYALE DES PECHEURS DE LA BASSE MEUSE	STATIONS DE PLEIN AIR LIÉGEOISES (SPAL)
SERAING ATHLÉTISME	LIEGEOISE -FPBMLG	SYNDICAT D'INITIATIVE BOUILLON
SERVICE D'AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES	SOCIÉTÉ ROYALE LA JEUNESSE DE THIMISTER	SYNDICAT D'INITIATIVE DE HABAY - "PORTAIL DE LORRAINE"
SERVICE D'AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES ARLON	SOLEIL SERVICE SOCIAL	SYNDICAT D'INITIATIVE DE JAMBES ET ENVIRONS
SERVICE DE SANTE MENTALE DU NORD ET CENTRE LUXEMBOURG	SOLIDARITE ET SECURITE	SYNDICAT D'INITIATIVE D'OHEY
SERVICE DIOCÉSAIN DES JEUNES	SOLIDARITES NOUVELLES	SYNDICAT D'INITIATIVE FRAITURE
SERVICE ENTRAIDE MIGRANTS	SOLI-DONS	SYNDICAT D'INITIATIVE SY / LOGNE / VIEUXVILLE
SERVICE PLURALISTE D'ACCOMPAGNEMENT T SAIHA	SOS BURNOUT BELGIQUE	SYNDICAT D'INITIATIVE MARBEHAN
SERVICE SOCIAL DE LA BATELLERIE ET DES GENS DU VOYAGE	SOS ENFANTS MONS BORINAGE	SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE FOSSÉS-LA-VILLE
SERVICE SOCIAL DE SAINT-VINCENT DE PAUL	SOS ENFANTS NAMUR	SYNHERA
SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL - SOLIDARITÉS JEUNESSES VIETNAM	SOUFFLE D'INSPIRATION	TA AWUN COOPÉRATION
SMI-LE (SERVICE MOBILE INFIRMIER LIEGEOIS)	SOURCE (LA)	TAMANOIR (LE)
	SPORTS NAUTIQUES DE L'EAU D'HEURE - SNEH	TCHICASS
	SPOTT - CENTRE CULTUREL OTTIGNIES LOUVAIN LA NEUVE	



TEEN CHALLENGE BELGIUM	UNION NATIONALE DES AGROBIOLOGISTES BELGES/UNAB
TÉLÉ ACCUEIL NAMUR / BRABANT WALLON	
TÉLÉ ENTRAIDE	UNITÉ PASTORALE DE HERVE
TÉLÉ SERVICE FLÉMALLE	UNITÉ PASTORALE DE VISÉ BASSE- MEUSE
TÉLÉ SERVICE LIÈGE	
TÉLÉ SERVICE SERAING ET ENVIRONS	UNITED FUND FOR BELGIUM (UFB)
TENNIS CLUB MANAGE	UNIVERS RAPH
TERRAINS D'AVENTURES HODIMONT	VACHE AUX YEUX BLEUS
TERRE-EMPLOI	VAL DE LIENNE
TERROIRS D'AFRIQUE	VIES DE LIEGE
THÉÂTRE DES RUES	VIVRE SOLIDAIRE
THÉÂTRE DES ZYGOMARS	WALLONIE AVENTURE NATURE TOURISME (WANT)
THÉÂTRE DU SURSAUT	WITCH GAMEZ
TOBOGGAN	WWOOF BELGIUM
TOMAS&CO	YAMBI DEVELOPPEMENT
TOULINE (LA)	ZÉPHYR
TRAILLE (LA)	ZERO WASTE BELGIUM
TRAVERSINE	ZÉTÉTIQUE THÉÂTRE
TREE-NATIONS	ZOOPARC CONSERVATION ET LOISIRS
TV LUX	VAPHIS



CODEF

Siège social

Coordination et Défense des services sociaux et culturels

Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège

N° d'entreprise : BE0478.328.675

IBAN : BE47 7512 0079 4080

Téléphone : 04/362.52.25

Email : codef@codef.be

Site : www.codef.be

Plateforme : www.federation.codef.be

RPM Liège

Editeur responsable : Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels asbl – Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège – BE 0478 328 675

